



<b><u>Maître d'ouvrage :</u></b>	<b>PROVINCE NORD</b>
<b><u>Direction :</u></b>	<b>Direction des Affaires Juridiques, Administratives et du Patrimoine (DAJAP)</b>
<b><u>Service :</u></b>	<b>Domaine et Patrimoine</b>
<b><u>Chargé d'affaire :</u></b>	<b>Mathieu TAKASI</b>
<b><u>Téléphone :</u></b>	<b>95 91 08 / 47 71 00</b>
<b><u>Mail :</u></b>	<b>ma.takasi@province-nord.nc</b>

**COMMUNE – OUEGOA**

**LOGEMENT PROVINCIAL**

**LOT : 210 - SIG : 716**

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES  
(C.C.T.P.)**

**LOT 15 - MENUISERIES EXTERIEURES**

## A - OBJET

Le présent descriptif a pour objet de préciser la nature et l'étendue des travaux de menuiseries extérieures du :

- **Logement provincial : LOT : 210 – SIG : 716 – COMMUNE DE OUEGOA** : voir le plan de situation en annexe.

Y compris tous les travaux s'y rapportant et non explicitement décrits, mais nécessaires au complet et parfait achèvement des ouvrages.

Le CCTP définit les matériaux, les équipements, les prestations et travaux exigés selon :

- Leur destination,
- Leur utilisation,
- Leur qualité,
- Leurs caractéristiques techniques, dimensionnelles, etc.,
- Leur localisation.

## B – REPERTOIRE

Parallèlement à ce descriptif, et selon le même répertoire, le cadre de détail quantitatif et estimatif indique les quantités de chaque ouvrage concerné (à titre indicatif).

## C– GENERALITES

Tous les documents D.T.U. / Normes promulgués jusqu'à la date de signature du marché deviennent immédiatement applicables et doivent être pris en considération dans les offres.

Enfin, si en cours des travaux, d'autres documents devaient être promulgués, il appartiendrait à l'entrepreneur d'en faire état auprès du Maître de l'Ouvrage et d'en chiffrer l'éventuelle incidence financière.

Préalablement à la signature de son marché, l'Entrepreneur devra signaler par écrit, toute omission, tout manque de concordance ou toute autre erreur qui aurait pu se glisser dans l'établissement des documents de consultation et du marché, faute de quoi, il sera réputé avoir accepté les clauses du marché.

L'Entrepreneur ne pourra réclamer aucun supplément s'il apparaît par la suite que les pièces écrites présentent des inexactitudes, sont contradictoires ou incomplètes.

**L'Entreprise devra, préalablement aux travaux, réceptionner les supports et signaler au Maître de l'Ouvrage les anomalies constatées telles que :**

- ◇ **Les défauts des supports dont la reprise ne lui incombe pas.**
- ◇ **Décrire l'incidence technique et/ou financière sur ses travaux.**

Si l'Entrepreneur estime certaines prescriptions insuffisantes, il devra en référer au Maître de l'Ouvrage avec justificatifs à l'appui, car l'Entrepreneur reste responsable de ses ouvrages et du résultat.

**L'Entrepreneur est réputé avoir reconnu le site, avoir exactement apprécié la nature et les difficultés présentées par les différents travaux dans l'établissement des différents prix. Aucun supplément dû à une mauvaise appréciation des difficultés du chantier ne sera accordé.** Il doit tenir compte également des particularités des accès pour l'amenée de son matériel et la circulation de ses camions. Il fera son affaire des autorisations administratives si nécessaire.

Toutes précautions sont à prendre pour éviter les désordres aux ouvrages voisins éventuels. L'Entrepreneur reste seul responsable pour tous les dommages consécutifs à ses travaux. L'Entrepreneur devra prendre toutes précautions et dispositions de sécurité pour éviter les accidents, et ce, avant commencement des travaux.

Durant le chantier et jusqu'à la réception, l'Entrepreneur devra prévoir la protection de ses ouvrages et de ses matériels.

Les travaux comprennent, en outre, toutes les prestations qui y sont afférentes et qui sont implicitement incluses dans les prix unitaires, notamment :

- La présentation des échantillons au choix du Maître de l'ouvrage avant toute commande et approvisionnement,
- La fourniture, l'amenée, le montage et le repli des installations, engins et matériels de chantier, y compris les équipements de sécurité,
- La mise à disposition du personnel qualifié,
- La fourniture des matériaux,
- Le transport des matériaux à pied d'œuvre, le stockage ainsi que la réalisation éventuelle des abris nécessaires sur le chantier,
- La protection des ouvrages pour qu'ils puissent supporter sans dommage les circulations du chantier jusqu'à la réception des travaux,
- Les dispositions afférentes aux accès et à la protection des infrastructures déjà réalisées pendant la durée des travaux,
- Le nettoyage de toutes les salissures sur le chantier lors de l'exécution et à la fin des travaux et l'enlèvement des déchets jusqu'à la décharge publique.
- Le maintien dans un état de propreté permanent, par un nettoyage hebdomadaire du chantier.

## D – DESCRIPTION DES TRAVAUX

### CARACTERISTIQUES DEPOSE DES MENUISERIES EXISTANTES :

- ❖ Les travaux comprennent la dépose soignée des grilles de protection et évacuation à la décharge :
  - Fenêtre CUISINE
  - Jalousie WC

### CARACTERISTIQUES PREPARATION D'UNE PERSIENNE DEFECTUEUSE POUR POSE DE SECURISATION :

**Localisation** : chambre 2 (cf. plan de distribution)

**Dimension de l'ouverture** : 1870 x 1140ht

- ❖ Etat des persiennes : condamnées en position fermé suite vandalisme
- ❖ Les travaux consistent en la réparation des persiennes ainsi qu'au renforcement des rails si nécessaires y compris réglage etc...

### CARACTERISTIQUES CONDAMNATION D'UNE TRAPPE DE VISITE :

**Localisation** : terrasse (cf. plan de distribution)

- ❖ Les travaux consistent en la condamnation de la trappe de visite donnant accès à la buanderie.

### CARACTERISTIQUES FOURNITURE ET POSE DE GRILLE DE PROTECTION POUR FENETRE :

**Localisation** : cuisine (cf. plan de distribution)

**Dimension de l'ouverture** : 1600 x 1140mm ht

**Modèle** : voir photo sur PDF

- ❖ Grille de protection en tube carré en acier galvanisé :
  - Section : 40x40mm
  - Epaisseur : 3mm
  - En intérieur de l'encadrement
- ❖ Les grilles seront soudées sur des platines qui auront été fixées dans le béton préalablement par des paraboles et à l'intérieur de l'encadrement. Les écrous seront scellés par des pointes de soudure.

- ❖ Mise en peinture :
  - Pour les soudures : brossage des soudures et application d'une peinture Antirouille.
  - Application d'une peinture d'accrochage
  - Application de couches de peinture de finition noir

<b>CARACTERISTIQUES</b> FOURNITURE ET POSE DE GRILLE DE PROTECTION POUR JALOUSIE :
---

**Localisation :** WC (cf. plan de distribution)

**Dimension de l'ouverture :** 600 x 660mm ht

**Modèle :** voir photo sur PDF

- ❖ Grille de protection en tube carré en acier galvanisé :
  - Section : 40x40mm
  - Epaisseur : 3mm
  - En intérieur de l'encadrement
- ❖ Les grilles seront soudées sur des platines qui auront été fixées dans le béton préalablement par des parabolos et à l'intérieur de l'encadrement. Les écrous seront scellés par des pointes de soudure.
- ❖ Mise en peinture :
  - Pour les soudures : brossage des soudures et application d'une peinture Antirouille.
  - Application d'une peinture d'accrochage
  - Application de couches de peinture de finition noir

<b>CARACTERISTIQUES</b> FOURNITURE ET POSE DE GRILLE DE PROTECTION POUR JALOUSIE :
---

**Localisation :** SDB (cf. plan de distribution)

**Dimension de l'ouverture :** 800 x 640mm ht

**Modèle :** voir photo sur PDF

- ❖ Grille de protection en tube carré en acier galvanisé :
  - Section : 40x40mm
  - Epaisseur : 3mm
  - En intérieur de l'encadrement
- ❖ Les grilles seront soudées sur des platines qui auront été fixées dans le béton préalablement par des parabolos et à l'intérieur de l'encadrement. Les écrous seront scellés par des pointes de soudure.
- ❖ Mise en peinture :
  - Pour les soudures : brossage des soudures et application d'une peinture Antirouille.

- Application d'une peinture d'accrochage
- Application de couches de peinture de finition noir

**CARACTERISTIQUES**  
FOURNITURE ET POSE DE GRILLE DE PROTECTION COULISSANTE  
POUR PORTE ENTREE :

**Localisation** : Entrée séjour (cf. plan de distribution)

**Dimension de l'ouverture** : 1050 x 2100mm ht

**Modèle** : voir photo sur PDF

- ❖ Grille de protection en tube carré en acier galvanisé :
  - Section : 40x40mm
  - Epaisseur : 3mm
  - En intérieur de l'encadrement
- ❖ Rail haut et bas en cornière galvanisé
- ❖ Serrure 3 points
- ❖ Mise en peinture :
  - Pour les soudures : brossage des soudures et application d'une peinture Antirouille.
  - Application d'une peinture d'accrochage
  - Application de couches de peinture de finition noir

**CARACTERISTIQUES**  
FOURNITURE ET POSE DE TARGETTE OU LOQUER SUR PERSIENNES :

**Localisation** : chambre 1 et 2, séjour, cuisine (cf. plan de distribution)

**Modèle** : voir photo sur PDF

- ❖ **Diamètre de la tige** : Ø 8mm.
- ❖ **Quantité** : 4 coins des persiennes
- ❖ Ajustement de la targette par des baguettes aluminium.
- ❖ Fixation d'une platine aluminium sur encadrement en béton pour réception de la tige de targette.

**CARACTERISTIQUES**  
FOURNITURE ET POSE D'ENSEMBLE TIGE DE SECURITE POUR  
PERSIENNES :

**Localisation** : cuisine (cf. plan de distribution)

**Modèle** : voir photo sur PDF

- ❖ **Diamètre de la tige** : Ø 8mm.
- ❖ **Quantité** : 2
- ❖ Le système sera fixé sur le vantail intérieur et traversera de part en part les deux persiennes.

<b>CARACTERISTIQUES</b> FOURNITURE ET POSE DE VERROU POUR PERSIENNES :
---

**Localisation** : chambre 1 et 2, séjour, cuisine (cf. plan de distribution)

**Modèle** : voir photo sur PDF

- ❖ **Quantité** : 2
- ❖ Le système sera fixé en intérieur et au centre des deux vantaux.

**Aucune prestation de Travaux Supplémentaires ne sera accordée. Merci de bien prendre en compte tous les aspects du chantier (accès, approvisionnement...)**

## **E – dispositions complémentaires**

**Fourniture du calendrier des travaux** : L'Entreprise titulaire du contrat formulera dans son offre les délais partiels et globaux de réalisation des travaux et les moyens mis en œuvre pour respecter la date d'achèvement des travaux.

Le délai des travaux hors approvisionnement des grilles est fixé à 15 jours à compter de la réunion de démarrage des travaux prévue en semaine 28 et devra être respecté.

....., le ..... 2025

**L'entrepreneur :**

**1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite "LU ET APPROUVE" ainsi que du cachet de l'entreprise**